

RAPPORT ANNUEL 2015 FCAATA

Fonds de Cessation Anticipée d'Activité
des Travailleurs de l'Amiante

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 16

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. ANNEXE 42

IV. LEXIQUE 44



Présentation générale	3
Répartition des paiements.....	4
Répartition des allocations brutes	6
Bilan du dispositif	8
Frais de gestion.....	13
Evolutions et perspectives	14

PRESENTATION GENERALE

Le dispositif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante a été instauré par l'article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 (le champ de cet article a été étendu depuis par d'autres lois), suivi du décret d'application n° 99-247 du 29 mars 1999 (modifié à plusieurs reprises). Sa mise en place constitue une première réponse à la reconnaissance des dommages causés par l'amiante sur la santé.

Le **Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (FCAATA)** est destiné à financer l'allocation de cessation anticipée d'activité, assimilé à un régime de préretraite en faveur des travailleurs de l'amiante âgés de plus de 50 ans. Il prend en charge les allocations ainsi que les cotisations d'assurance vieillesse volontaire et de retraite complémentaire dans l'attente de l'attribution de la retraite de base de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

L'allocation de cessation anticipée d'activité s'adresse à trois catégories de travailleurs de l'amiante :

- les salariés ou anciens salariés des Etablissements de fabrication de matériaux contenant de l'amiante et les établissements de flocage et de calorifugeage à l'amiante (article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 et article 36 de la loi n° 99-1140 du 29 décembre 1999)
- les salariés ou anciens salariés des Etablissements de construction ou réparation navales, les Ouvriers dockers professionnels et les Personnels portuaires assurant la manutention (article 36 de la loi n° 99-1140 du 29 décembre 1999 et article 44 de la loi n° 2001-1246 du 21 décembre 2001)
- les salariés ou anciens salariés reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante (asbestose, mésothéliome, cancer broncho-pulmonaire, tumeur pleurale bénigne et plaques pleurales).

La gestion du FCAATA est assurée par la Caisse des dépôts (article 6 du décret n°99-247 du 29 mars 1999).

La CDC a pour mission la perception des droits sur les tabacs et le versement des cotisations de retraite complémentaire aux différents organismes, le remboursement à la CNAVTS des sommes versées par celle-ci aux bénéficiaires de plus de 60 ans de l'ACAATA (article 98 de la loi 2010 -1594 du 20 décembre 2010 de financement pour la sécurité sociale pour 2011), la centralisation des comptes provenant de la CNAMTS, de la CCMSA et de l'ACOSS ainsi que la tenue du secrétariat du Conseil de surveillance.

Ce Conseil de surveillance veille au respect des décisions prévues par la loi pour l'ACAATA. Il examine les comptes et le rapport annuel d'activité du fonds au plus tard le 30 juin de l'année suivant celle de l'exercice concerné et transmet avant le 15 juillet au Parlement et au Gouvernement, un rapport annuel retraçant l'activité du Fonds et formulant toutes observations relatives à son fonctionnement.

Il est composé de représentants de l'Etat, des organisations siégeant à la commission des AT/MP, du conseil central d'administration de la MSA ainsi que de personnes qualifiées.

REPARTITION DES PAIEMENTS PAR CARSAT (hors DOM/TOM)**LES PAIEMENTS 2015 (hors régularisations)**

EN K€

CARSAT	Cotisations AVV (1)	Frais de gestion	Dotations	Retraites compl (2)	Total	CARSAT /Total (en %)	Variation 2015/2014 (en %)
Alsace-Moselle	2 915	1 004	50 135	2 534	56 588	9,08	8,75
Aquitaine	5 886	0	0	5 943	11 829	1,9	6,25
Auvergne	1 485	0	0	1 027	2 512	0,4	0,36
Bourgogne Franche-Comté	3 703	0	0	3 430	7 133	1,14	1,13
Bretagne	8 603	373	18 619	6 472	34 067	5,47	9,06
Centre	1 732	0	0	1 323	3 055	0,5	0,47
Centre Ouest	2 223	0	1	1 857	4 081	0,66	0,66
Ile de France	2 772	584	29 212	3 121	35 689	5,73	5,81
Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon (3)	2 209	0	0	2 046	4 255	0,68	0,55
Nord Est	4 775	0	0	3 445	8 220	1,32	1,24
Nord Picardie	17 015	1 484	74 238	13 652	106 389	17,08	17,16
Normandie	14 984	1 841	91 967	11 813	120 605	19,36	15,51
Pays de Loire	9 513	1 305	65 108	7 161	83 087	13,34	10,01
Rhone-Alpes	7 572	679	33 947	6 538	48 736	7,82	7,56
Sud Est	12 067	1 407	70 477	12 755	96 706	15,52	15,48
TOTAL	97 454	8 677	433 704	83 117	622 952	100	
Rappel total 2014	109 131	9 722	485 868	91 817	696 538		
Evol 2015/2014 (en %)	-10,7	-10,7	-10,7	-9,5	-10,6		

Nota

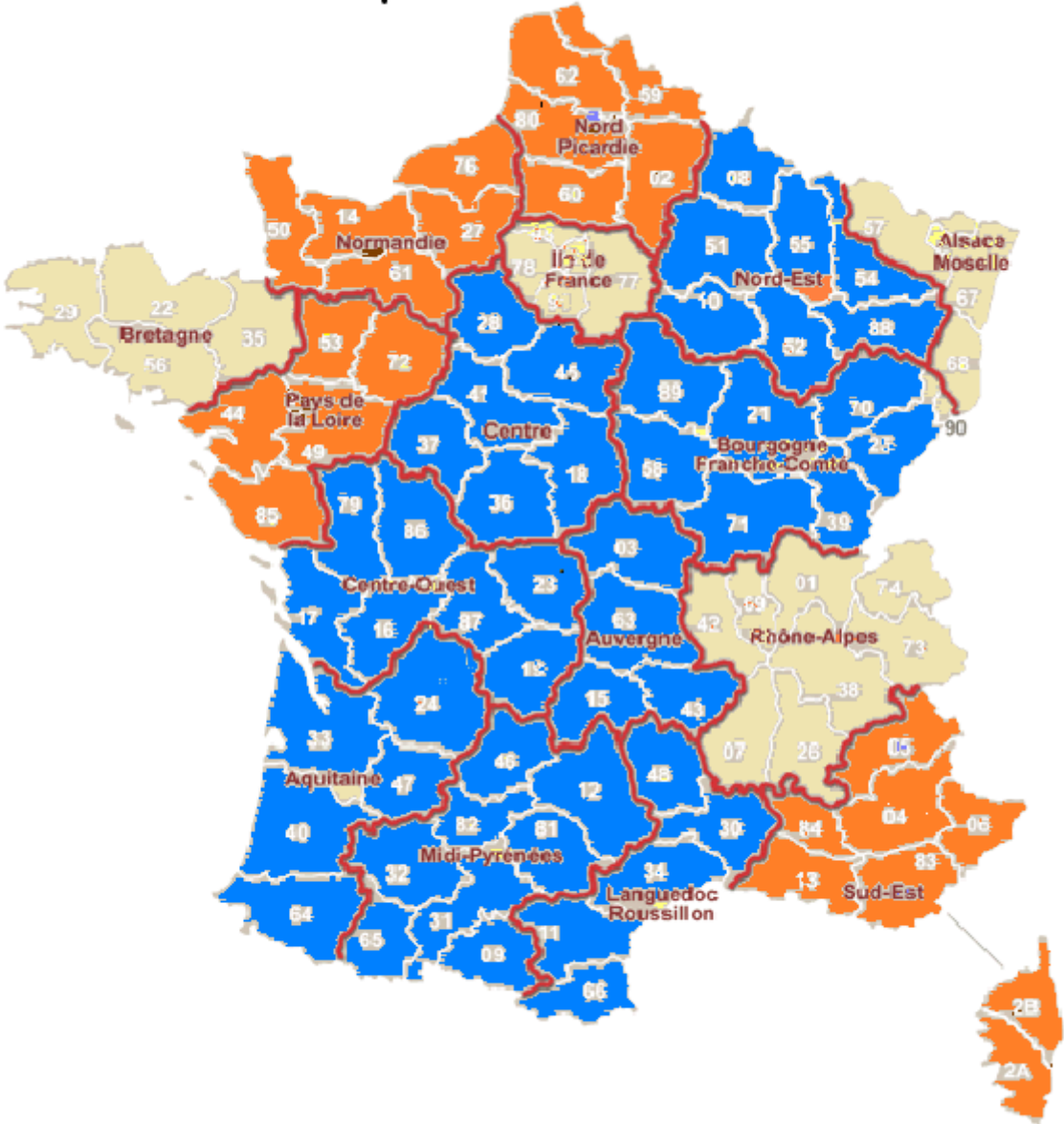
(1) AVV : Assurance vieillesse volontaire

(2) Cotisations de retraite complémentaire (IREC, CAPIMMEC, IRCANTEC et AGFF)

(3) Regroupement de deux CARSAT : Toulouse et Montpellier.

Les paiements ont été effectués à hauteur de 65% par quatre CARSAT : Normandie (19%) Nord-Picardie (17%), Sud-est (16%) et les Pays-de-Loire (13%).

LES PAIEMENTS PAR CARSAT



Orange	Plus de 10%
Yellow	De 5 à 10%
Blue	moins de 5%

REPARTITION DES ALLOCATIONS BRUTES (y/c DOM/TOM)**REPARTITION DES ALLOCATIONS BRUTES PAR LISTE VERSEES DE 2013 A 2015 (EN K€)**

		2013	2014	2014 / 2013 (%)	2015	2015 / 2014 (%)
Etablissement (liste 1)	Montant	284 285	266 223		240 104	
	Part/total des allocations	53%	54%		55%	
	<i>Evolution annuelle</i>			<i>-6,3%</i>		<i>-9,80%</i>
Chantier naval/port (liste 2)	Montant	172 053	154 122		137 711	
	Part/total des allocations	32%	32%		32%	
	<i>Evolution annuelle</i>			<i>-10,4%</i>		<i>-10,60%</i>
Maladie professionnelle	Montant	78 125	67 188		56 761	
	Part/total des allocations	15%	14%		13%	
	<i>Evolution annuelle</i>			<i>-14,0%</i>		<i>-15,50%</i>
Total allocations		534 463	487 533		434 576	
<i>Evolution annuelle</i>				<i>-8,8%</i>		<i>-10,90%</i>

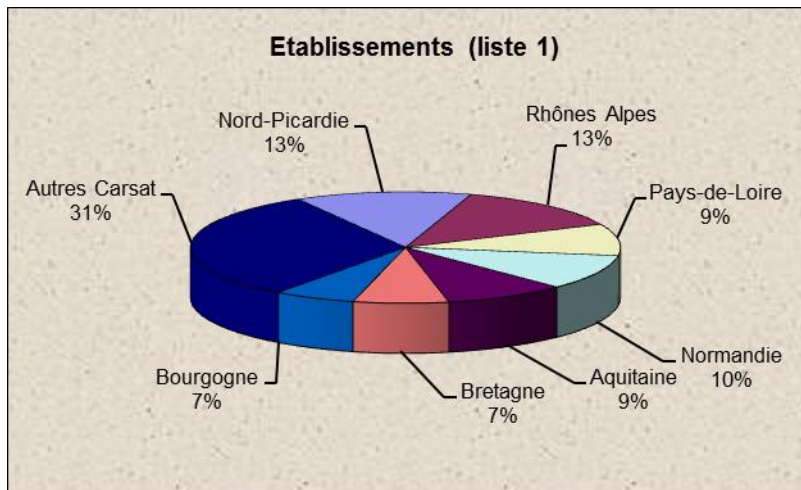
Les montants versés diminuent pour les trois catégories de bénéficiaires : - 10, - 11% et - 16% pour respectivement les listes 1, 2 et les maladies professionnelles.

Au regard de l'année précédente, la part des allocations brutes versées en 2015 au titre de la liste 1 est en hausse (+ 1 %), stable pour la liste 2 et en diminution pour les maladies professionnelles (-1%).

LES ALLOCATIONS BRUTES VERSEES PAR CARSAT (EN K€)

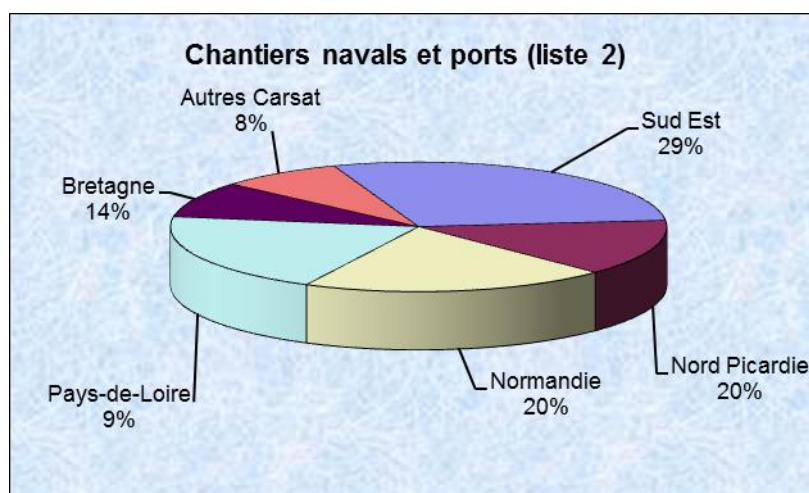
	Etablissement		Chant naval/port		Maladie Prof		TOTAL	
	En K €	%	En K €	%	En K €	%	En K €	%
CARSAT								
Alsace	11 063	4,3	117	0,1	1 886	3,3	13 066	3,0
Aquitaine	22 447	9,3	4 035	2,9	1 700	3,0	28 182	6,5
Auvergne	4 551	1,9	224	0,2	1 305	2,3	6 080	1,4
Bourgogne	15 854	6,6	272	0,2	967	1,7	17 093	3,9
Bretagne	15 618	6,5	18 538	13,5	2 571	4,5	36 727	8,5
Centre	6 448	2,7	210	0,2	585	1,0	7 243	1,7
Centre Ouest	6 326	2,6	2 483	1,8	998	1,8	9 807	2,3
Ile de France	10 078	4,2	1 121	0,8	2 190	3,9	13 389	3,1
Midi Pyrénées	6 702	2,8	2 538	1,8	765	1,3	10 005	2,3
Nord Est	17 623	7,3	155	0,11	2 323	4,1	20 101	4,6
Nord Picardie	31 025	12,9	27 224	19,8	16 083	28,3	74 332	17,1
Normandie	22 879	9,5	28 125	20,4	13 105	23,1	64 109	14,8
Pays de Loire	21 741	9,1	12 055	8,8	6 155	10,8	39 951	9,2
Rhône-Alpes	31 181	13,0	576	0,4	2 208	3,9	33 965	7,8
Sud Est	16 568	6,9	40 038	29,1	3 920	6,9	60 526	13,9
TOTAL	240 104	100	137 711	100	56 761	100	434 576	100

QUOTE-PART DES ALLOCATIONS BRUTES VERSEES PAR CARSAT



68% des allocations servies au titre de la liste 1 se répartissent sur 7 CARSAT.

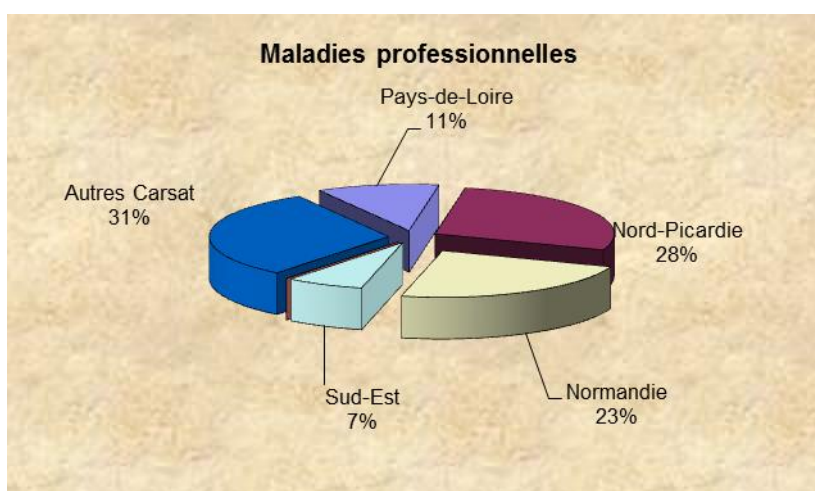
Les CARSAT Nord-Picardie et Rhône-Alpes représentent chacune 13% des allocations brutes servies.



Les allocations versées au titre de la liste 2 sont concentrées sur les CARSAT du Sud-Est, Nord-Picardie, Normandie, Pays-de-Loire et Bretagne, leur part représentant 92% du montant total.

Cette situation est due à la présence de chantiers navals et de ports dans ces régions.

La CARSAT du Sud-Est représente la part la plus importante (29%).



Quatre CARSAT : Pays-de-Loire, Nord-Picardie, Normandie et Sud-Est versent 69% des allocations au titre des maladies professionnelles. Le montant payé par la CARSAT Nord Picardie représente 28% du montant total des allocations brutes.

BILAN DU DISPOSITIF (y/c DOM/TOM)**NOMBRES DE DOSSIERS REÇUS DE 2011 A 2015**

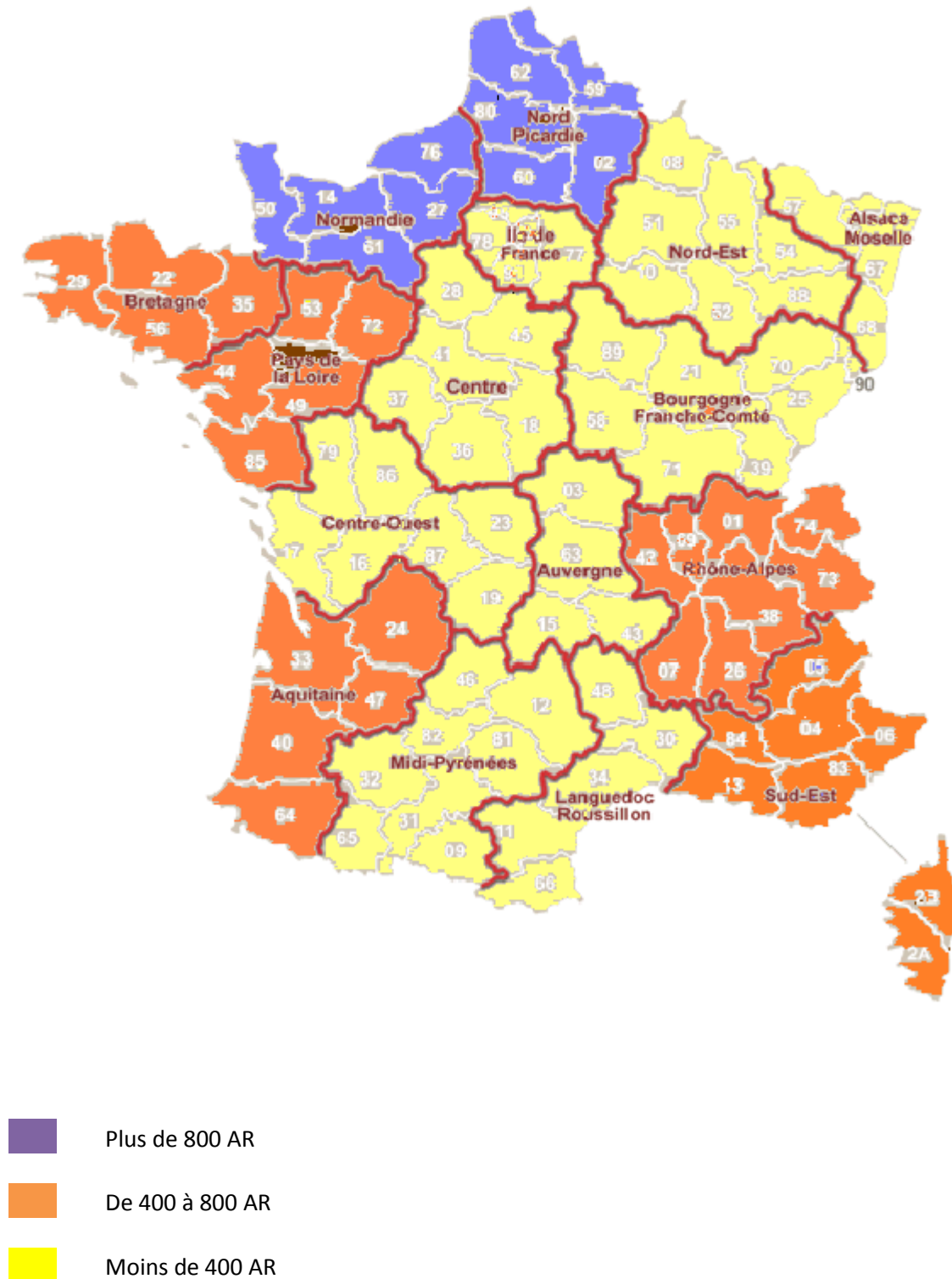
	2011	2012	2013	2014	2015	Situation cumulée au 31/12/2015
Accusés de réception	6 973	7 002	6 619	6 311	5 953	138 440
Propositions d'opter	5 035	4 955	4 738	4 490	4 095	100 525
Acceptations	4 735	4 470	4 293	4 173	3 497	90 564
Acceptations/prop.opter	94%	90%	91%	93%	85%	

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ALLOCATIONS (ACCUSES DE RECEPTION) PAR CARSAT EN 2015

	Accusés de réception		Rejets		Propositions		Acceptations		Refus	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Alsace-Moselle	169	2,84	41	2,27	127	3,1	113	3,23	13	6,88
Aquitaine	477	8,01	151	8,34	297	7,25	202	5,78	6	3,17
Auvergne	156	2,62	65	3,59	91	2,22	71	2,03	2	1,06
Bourgogne	233	3,91	52	2,87	175	4,27	171	4,89	8	4,23
Bretagne	579	9,73	203	11,22	398	9,72	261	7,46	26	13,76
Centre	94	1,58	42	2,32	54	1,31	41	1,17	4	2,12
Centre Ouest	158	2,65	41	2,27	120	2,93	109	3,12	2	1,06
Ile de France	239	4,01	50	2,76	189	4,62	125	3,57	4	2,12
Languedoc-Roussillon	160	2,69	41	2,27	119	2,9	113	3,23	5	2,65
Midi-Pyrénées	67	1,13	35	1,93	32	0,78	31	0,89	2	1,06
Nord Picardie	924	15,52	219	12,1	704	17,19	625	17,87	30	15,87
Normandie	812	13,64	285	15,74	512	12,5	467	13,35	7	3,7
Nord-Est	232	3,9	48	2,65	180	4,4	167	4,78	9	4,76
Pays de Loire	526	8,83	193	10,66	333	8,13	277	7,92	32	16,93
Rhône-Alpes	454	7,63	96	5,3	338	8,25	324	9,26	6	3,17
Sud-Est	655	11	241	13,31	414	10,11	392	11,21	33	17,46
Guadeloupe	4	0,07	1	0,1	3	0,1	3	0,09	0	0
Guyane	4	0,07	2	0,1	2	0,05	1	0,03	0	0
Martinique	3	0,05	2	0,1	2	0,05	1	0,03	0	0
Réunion	7	0,12	2	0,1	5	0,12	3	0,09	0	0
Total	5 953	100	1 810	100	4 095	100	3 497	100	189	100

Nota : Le nombre d'accusés de réception et de rejets se rapportent aux demandes reçues au cours de l'année 2015. Par contre, les données relatives aux propositions d'opter, aux acceptations et aux refus concernent l'année 2015 et peuvent aussi concerner des accusés de réception de l'année précédente.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ACCUSES DE RECEPTION EN 2015



NOMBRE D'ALLOCATIONS PAR CARSAT A FIN 2015 (en cumulé depuis avril 1999)

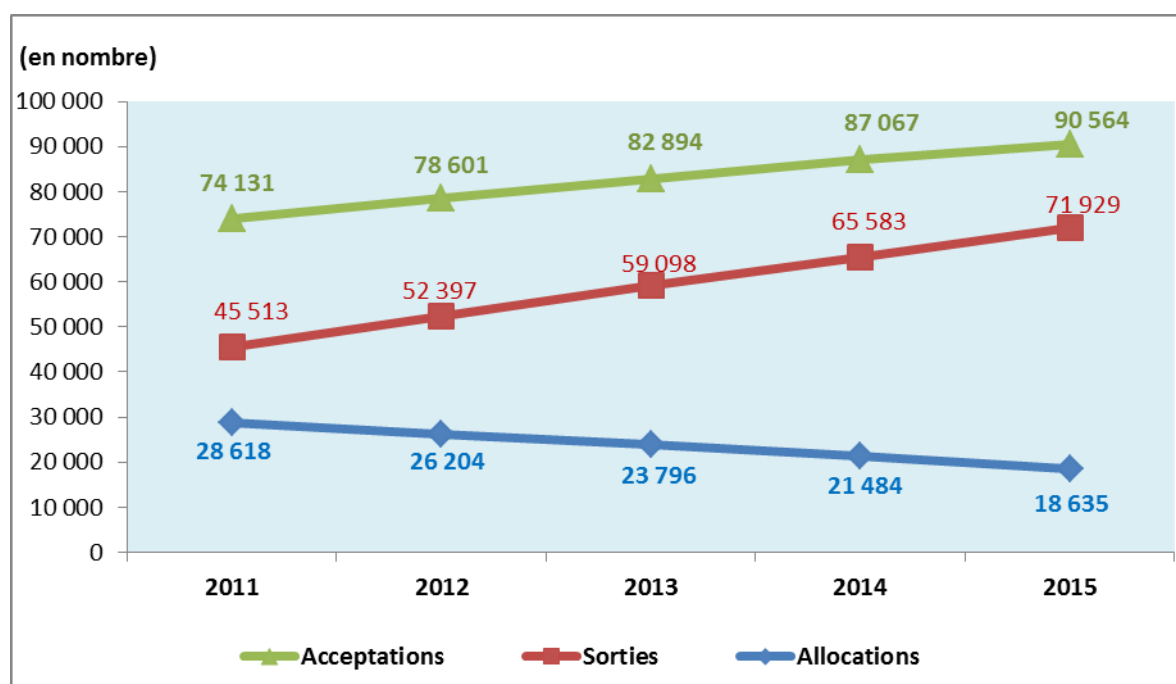
déc-15	accusés de réception	%	liste 1	liste 2	dossier / maintien	malade professionnelle	rejets	liste 1	liste 2	dossier / maintien	M P	demande		rejet implicite	autre	propositions d'opter	liste 1	liste 2	dossier / maintien	M P	acceptations	liste 1	liste 2	dossier / maintien	M P	refus	liste 1	liste 2	dossier / maintien	M P	sans suite
												tard	prém																		
MARSEILLE Sud Est	18367	13%	4117	11265	1804	1181	5097	580	872	5	36	149	3035	6	414	13269	2470	7983	1730	1086	11973	2155	7207	1659	952	536	137	303	41	55	628
DDION Bourgogne FC	4292	3%	3895	109	5	283	652	55	7	0	9	21	528	7	25	3616	3273	74	3	266	3265	2957	70	3	235	252	222	4	0	26	80
TOULOUSE Midi Pyrénées	1161	1%	908	139	30	84	478	65	15	1	5	10	344	3	35	681	520	66	22	73	612	472	57	21	62	30	21	3	0	6	36
BORDEAUX Aquitaine	8022	6%	6428	583	551	460	2426	132	24	57	7	22	2105	25	54	5567	4388	393	345	441	4810	3731	364	329	386	176	136	8	7	25	477
MONTPELLIER Languedoc R	1728	1%	1070	285	267	106	639	141	38	8	5	23	380	1	43	1090	653	149	198	90	970	565	137	190	78	52	34	7	2	9	49
RENNES Bretagne	11910	9%	5730	5414	87	679	3597	383	485	4	18	37	2600	3	67	8280	4078	3487	68	647	7240	3577	3064	66	533	388	185	166	1	36	522
NANTES Pays de la Loire	18028	13%	7833	7449	412	2334	5269	285	565	5	93	59	4116	84	62	12751	5528	4775	247	2201	11498	4989	4322	238	1949	907	366	349	6	186	243
ORLEANS Centre	2487	2%	2208	82	15	182	745	127	5	1	19	14	545	1	33	1739	1529	52	8	150	1555	1380	41	8	126	64	50	5	0	9	101
NANCY Nord Est	5290	4%	4694	37	7	552	1333	158	1	1	30	30	1052	12	49	3928	3397	24	3	504	3528	3104	21	3	400	133	98	1	0	34	249
LILLE Nord Picardie	22536	16%	11735	6507	1064	3230	5990	402	352	13	100	136	4103	85	799	16594	8726	4056	908	2904	15109	8030	3655	880	2544	495	222	128	9	136	834
CLERMONT F Auvergne	2224	2%	1746	37	9	432	742	173	3	2	13	8	523	1	19	1477	1046	21	6	404	1243	887	19	6	331	41	26	1	0	14	160
STRASBOURG Alsace Moselle	2823	2%	2392	29	5	397	474	37	1	0	16	20	333	38	29	2336	1957	20	4	355	2088	1756	16	4	312	174	139	4	0	31	73
LYON Rhône Alpes	10081	7%	9275	169	37	600	2449	334	6	5	31	122	1797	36	118	7601	6931	103	23	544	6734	6167	89	19	459	301	266	7	3	25	466
PARIS Ile de France	6242	5%	4827	381	25	1009	1846	298	50	1	91	61	1309	9	27	4387	3275	212	18	882	3649	2779	179	15	676	19	12	3	0	4	633
ROUEN Normandie	20425	15%	9842	5320	2489	2774	5505	598	1027	22	162	48	3355	82	208	14911	7133	3199	2076	2503	14266	6834	3210	1921	2301	280	141	53	15	71	910
LIMOGES Centre Ouest	2630	2%	1623	617	208	182	439	44	25	15	6	7	325	8	9	2179	1357	495	157	170	1923	1221	412	141	149	10	8	2	0	0	212
GUADELOUPE	40	0%	19	16	3	2	14	1	1	0	0	3	8	0	1	25	10	10	3	2	21	9	7	3	2	1	1	0	0	0	4
MARTINIQUE	66	0%	11	47	7	1	20	2	1	0	0	1	16	0	0	46	5	33	7	1	38	4	26	7	1	0	0	0	0	0	8
GUYANE	22	0%	18	3	1	0	9	0	1	0	0	1	7	0	0	13	10	2	1	0	12	9	2	1	0	0	0	0	0	0	0
REUNION	66	0%	38	22	3	3	31	4	3	0	0	2	21	0	1	35	21	10	2	2	30	18	9	1	2	1	0	0	1	0	2
Total	138440		78409	38511	7029	14491	37755	3819	3482	140	641	774	26502	401	1993	100525	56307	25164	5829	13225	90564	50644	22907	5515	11498	3860	2064	1044	85	667	5687

Source : CNAMTS

LES ALLOCATAIRES DU FCAATA (EN CUMULE)

	Nombre					Evolution (en %)			
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2012/2011	2013/2012	2014/2013	2015/2014
Acceptations	74 131	78 601	82 894	87 067	90 564	6	5	5	4
Sorties	45 513	52 397	59 098	65 583	71 929	15	13	11	9
<i>dont départs en retraite</i>	43 225	49 764	56 267	62 587	68 743	15	13	11	9
<i>dont décès</i>	2 288	2 501	2 688	2 852	3 030	9	7	6	6
<i>autres motifs</i>		132	143	144	156				
Part sorties/ acceptations (en%)	61	67	71	75	79				
Allocations en cours	28 618	26 204	23 796	21 484	18 635	-8	-9	-10	-13

Allocations en cours : acceptations – sorties



Sur la période de 2011 à 2015, les acceptations ont été multipliées par 1,2, passant de 74 131 à 90 564 alors que les sorties ont été multipliées par 1,6 (de 45 513 à 71 929). Le nombre d'allocataires ne cesse de diminuer : 28 618 en 2011, 23 796 en 2013 et 18 635 en 2015.

Entre 2014 et 2015, les entrées (acceptations) s'élèvent à 3 497 pour 6 346 sorties, ce qui génère une baisse du nombre d'allocataires (- 2 849). Cette diminution est supérieure à celle enregistrée en 2014 par rapport à l'année précédente (- 2 312).

REPARTITION DES ACCEPTATIONS, SORTIES ET ALLOCATIONS EN COURS A FIN 2015

	Acceptations		Sorties					Allocations en cours	
	Nbre	%	Retraite	Décès	Autres	Total	%	Nb	%
Alsace-Moselle	2 088	2,3	1 419	60	5	1 484	2,06	604	3,24
Aquitaine	4 810	5,31	3 551	129	7	3 687	5,13	1 123	6,03
Auvergne	1 243	1,37	918	30	0	948	1,32	295	1,58
Bourgogne	3 265	3,6	2 464	87	3	2 554	3,55	711	3,82
Bretagne	7 240	8	5 234	270	12	5 516	7,67	1 724	9,25
Centre	1 555	1,72	1 174	42	4	1 220	1,7	335	1,8
Centre Ouest	1 923	2,12	1 449	53	0	1 502	2,09	421	2,26
Ile de France	3 649	4,03	3 022	158	1	3 181	4,42	468	2,51
Languedoc-Roussillon	970	1,07	639	22	3	664	0,92	306	1,64
Midi-Pyrénées	612	0,68	456	20	0	476	0,66	136	0,73
Nord Picardie	15 109	16,68	11 182	645	16	11 843	16,47	3 266	17,53
Normandie	14 266	15,75	10 812	506	26	11 344	15,77	2 922	15,68
Nord-Est	3 528	3,9	2 460	102	2	2 564	3,57	964	5,17
Pays de Loire	11 498	12,7	9 338	384	12	9 734	13,53	1 764	9,47
Rhône-Alpes	6 734	7,44	5 113	179	5	5 297	7,36	1 437	7,71
Sud-Est	11 973	13,22	9 446	342	60	9 848	13,69	2 125	11,4
DOM TOM	101	0,11	66	1	0	67	0,09	34	0,18
Total	90 564	100	68 743	3030	156	71 929	100	18 635	100

DONNEES DE LA CAISSE CENTRALE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Le montant total des allocations servies en 2015 par les caisses régionales (7) est de 237 542 € pour 12 allocataires.

Le faible nombre de bénéficiaires est surtout dû au fait que les activités du secteur agricole sont peu ou pas exposées au risque de l'amiante : cultures, élevages, plantations etc.... Les activités concernées sont essentiellement celles relatives à la transformation dans des bâtiments contenant de l'amiante qui emploient très peu de salariés agricoles.

En outre, le dispositif n'a été étendu aux salariés du secteur agricole qu'à compter de 2003 et il ne décompte que ceux ayant déclaré une maladie professionnelle liée à l'amiante.

FRAIS DE GESTION

I - FRAIS DE GESTION DES CARSAT

Ils sont fixés forfaitairement à 2 % du montant des allocations servies (convention du 9 novembre 1999).

Les sommes allouées aux CARSAT découlent des obligations de la convention d'objectifs et de gestion, soit un montant de 8 677 498 € pour 2015.

II - FRAIS DE GESTION DE LA CAISSE DES DEPOTS

Pour assurer la gestion du Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante, la Caisse des dépôts et consignations met à disposition ses moyens en personnel, matériel, locaux et informatique.

En contrepartie de ces prestations, elle perçoit du Fonds une rémunération représentant les frais engagés durant l'année civile écoulée conformément à l'article 6 de la Convention du 7 juillet 1999.

Pour 2015, le montant total des frais de gestion administrative du FCAATA est de 139 049 €, représentant d'une part, la facture provisoire remboursable à la CDC pour 138 569 € et d'autre part, les autres frais correspondant à la commission de conservation des actifs pour 480 €.

III - FRAIS DE GESTION DE LA M S A

La convention de gestion du FCAATA relative aux allocataires relevant de la Mutualité Sociale Agricole précisant les règles régissant les relations entre l'Etat, la Caisse des dépôts, la CCMSA, les régimes de retraite complémentaire et l'AGFF, a été signée en août 2010.

Elle précise dans son article 9 que les frais de gestion de la CCMSA, tels que visés au 4^ealinéa de l'article 6 du décret n° 99 – 247 du 29 mars 1999, sont fixés à 2 % du montant des allocations servies, soit 4 751 € au titre de l'année 2015 et une régularisation de -1 152€ au titre de 2014 soit un net de 3 599 €

IV – TOTAL DES FRAIS

	En euros
CARSAT	8 677 498
CDC	139 049
MSA	3 599
TOTAL	8 820 146

EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

	2010	%	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016 (p)	%
CHARGES	900	-2,9	874	-2,9	858	-1,8	819	-4,5	779	-4,9	743	-4,6	682	-8,1
Charges gérées par la CNAM AT-MP et la MSA	720	-3,0	755	-3,2	749	-0,7	718	-4,2	686	-4,4	658	-4,1	609	-7,4
ACAATA (y.c cotisations maladie, CSG et CRDS)	627	-2,9	601	-4,1	573	-4,6	533	-7,1	486	-8,7	434	-10,7	385	-11,3
Prise en charge de cotisations d'assurance volontaire vieillesse	140	-3,5	135	-3,6	129	-4,8	119	-7,5	109	-8,4	98	-10,7	86	-11,6
Charges de gestion des CRAM et MSA	13	-2,3	12	-3,8	11	-4,6	11	-7,4	10	-8,6	9	-10,8	8	-11,2
Transfert à la CNAV compensation départs dérogatoire à la retraite	0	0,0	6		35	++	55	++	81	47,3	118	45,5	130	10,5
Charges gérées par la CDC	120	-2,0	119	-1,0	109	-8,7	101	-6,9	93	-8,3	85	-8,6	73	-13,6
Prise en charge de cotisations de retraite complémentaire	120	0,3	117	-2,8	107	-8,4	101	-5,6	93	-8,3	84	-8,8	73	-13,3
IREC (AGRC + ARRCO)	99	0,5	96	-2,5	88	-8,9	83	-5,1	76	-8,1	70	-8,3	60	-14,1
IRCANTEC	1	19,0	0,9	-19,0	0,6	-33,6	0,4	-37,6	0	-	0,1	-7,3	0,4	++
Retraite complémentaire à 60 ans (ASF + AGFF)	20	-1,5	20	-3,1	19	-4,5	17	-6,8	16	-8,1	14	-11,5	13	-11,4
Charges de gestion CDC	0	-91,9	0,1	1,5	0,1	1,1	0,1	2,3	0,1	1,1	0,1	1,8	0,1	-28,1
ANIV et dotations aux provisions	0	-	2	-	2	-27,7	0		0		0		0	
Charges financières CDC	0	-	0		0		0		0		0		0	
PRODUITS	909	-0,7	924	1,7	922	-0,2	928	0,6	860	-7,3	729	-15,3	636	-12,8
Contribution de la CNAM AT-MP	890	0,0	890		890	0,0	890		821	-7,8	693	-15,6	600	-13,4
Contribution du régime AT-MP des salariés agricoles	0	0,0	0,6		0,3	-43,2	0,3	-12,5	0,3	-1,1	0,3	-5,2	0,3	6,7
Contribution de l'Etat	0	-	-		-		-		-		-		-	
Droits sur les tabacs (centralisés par la CDC)	33	4,9	34	4,2	33	-4,0	35	7,5	37	5,1	35	-4,1	35	-0,2
Produits financiers CDC	0	-75,7	0,1	++	0,0	-	0	++	0		0		0	0,0
Contribution employeurs	-4	0,0	-0,6		-0,8	32,3	2,5	-	2	-25,8	0		0	
Résultat net	9		51		64		109		81		-14		-47	
Résultat cumulé depuis 2000 (1)	-275		-225		-160		-51		30		16		-31	

(1) Le résultat 1990, conséquence de l'annulation de l'Etat, a été repris par l'Etat.

Source: Données FCAATA (2010-2015), prévisions DSS (2016)





Bilan	17
Compte de résultat combiné	19
Bilan détaillé	21
Compte de résultat combiné détaillé	23
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres	25
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables, faits caractéristiques	26
Notes sur le bilan.....	27
Notes sur le compte de résultat	29
Affectation du résultat de l'exercice	30
Note 1 : Compte de résultat CNAMTS / Gestion du FTA.....	31
Note 1A : Compte de la CNAMTS dans les écritures du FCAATA.....	32
Note 1B : Flux de trésorerie de la CNAMTS vers le FCAATA.....	32
Note 2A : Compte de la CCMSA dans les écritures du FCAATA.....	33
Note 2B : Créances et dettes de la CCMSA	33
Note 3 : ACOSS / Contribution des entreprises.....	34
CDC – Gestion du FCAATA	
Compte de résultat CDC	36
Compte de résultat CDC détaillé	38
Annexe au compte de résultat CDC	39
Droits sur les tabacs reversés au FCAATA.....	41

BILAN ACTIF

(en Euros)

Rubriques	2015			2014
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances cotisants et comptes rattachés	10 808 345	1 338 448	9 469 897	9 334 150
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale	115 017 604		115 017 604	94 132 040
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9 732 186		9 732 186	8 130 497
DISPONIBILITES				
Banque	244 534		244 534	31 845
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	135 802 669	1 338 448	134 464 222	111 628 532
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	135 802 669	1 338 448	134 464 222	111 628 532

(en Euros)

Rubriques	2015	2014
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	30 370 422	-50 726 618
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-14 224 046	81 097 040
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	16 146 376	30 370 422
Provisions pour risques	223 858	97 647
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	223 858	97 647
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 348	2 168
Dettes sur prestataires		
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	118 091 639	81 158 295
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	118 093 987	81 160 464
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	134 464 222	111 628 532

LES COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT COMBINE (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2015	2014
Cotisations, impôts et produits affectés	35 023 573	36 734 543
Produits techniques		
Divers produits techniques	693 266 029	821 280 756
Reprises sur dépréciations techniques	363 219	2 039 364
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	728 652 821	860 054 663
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	728 652 821	860 054 663
Prestations sociales	433 884 065	486 124 185
Charges techniques	118 054 235	81 158 295
Diverses charges techniques	190 683 498	211 556 533
Dotations aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	742 621 798	778 839 014
Achats et charges externes	139 049	136 573
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	128 427	
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	267 477	136 573
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	742 889 274	778 975 587
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	-13 968 976	81 215 650
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-267 477	-136 573
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	-14 236 453	81 079 077
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	14	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 393	17 963
PRODUITS FINANCIERS (V)	12 407	17 963
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	12 407	17 963
E - RESULTAT COURANT (C+D)	-14 224 046	81 097 040

LES COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT COMBINE (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2015	2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	728 665 229	860 072 626
TOTAL DES CHARGES	742 889 274	778 975 587
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)	-14 224 046	81 097 040

BILAN DETAILLE - ACTIF

(en euros)

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2015	2014
CREANCES COTISANTS ET COMPTES RATTACHES	9 469 897	9 334 150
Cotisants et comptes rattachés	1 830 816	2 339 534
Créances s/contributions des entreprises	1 830 816	2 339 534
Taxes sur les tabacs	8 977 529	8 694 067
Produit à recevoir s/taxes tabacs	8 977 529	8 694 067
Dépréciations des cotisants et comptes rattachés	-1 338 448	-1 699 451
Dépréciations s/reste à recouvrer contribution des entreprises	-1 338 448	-1 699 451
CREANCES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG. DE SECURITE SOCIALE	115 017 604	94 132 040
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	115 017 604	94 132 040
CNAMTS	106 204 573	85 039 871
MSA	69 893	32 488
IREC - Cotisations	5 756 645	5 480 894
AGFF - Cotisations	1 840 148	1 411 139
CAPIMMEC - Cotisations	981 033	1 012 400
IRCANTEC - Cotisations	123 872	111 428
ACOSS - Contribution entreprises	41 439	1 043 819
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9 732 186	8 130 497
Valeurs mobilières de placement	9 732 186	8 130 497
Fonds communs de placement	9 732 186	8 130 497
DISPONIBILITES	244 534	31 845
Banques	244 534	31 845
Compte-courant CDC	244 534	31 845
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	134 464 222	111 628 532

LES COMPTES ANNUELS
BILAN DETAILLE - PASSIF

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2015	2014
CAPITAUX PROPRES	16 146 376	30 370 422
Report à nouveau	30 370 422	-50 726 618
Report à nouveau - Gestion de trésorerie	3 988 157	3 970 194
Report à nouveau - Gestion administrative	26 382 265	-54 696 811
Résultat de l'exercice	-14 224 046	81 097 040
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	223 858	97 647
Provisions pour risques	223 858	97 647
Provisions pour risque - litiges sur cotisations réglées	223 858	97 647
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 348	2 168
Fournisseurs et comptes rattachés	2 348	2 168
Frais administratifs à payer	2 219	2 088
Autres frais de gestion à payer	129	80
DETTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG. DE SECURITE SOCIALE	118 091 639	81 158 295
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	118 054 235	81 158 295
CNAVTS - Reversement dépenses supplémentaires	118 054 235	81 158 295
Charges à payer sur organisme de Sécurité Sociale	37 404	0
Charges à payer AGFF	7 063	0
Charges à payer IREC	30 341	0
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	134 464 222	111 628 532

COMPTE DE RESULTAT COMBINE DETAILLE - CHARGES

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2015	2014
PRESTATIONS SOCIALES	433 884 065	486 124 185
Autres prestations	433 884 065	486 124 185
Prestations ACAATA CARSAT	433 704 105	485 873 245
Prestations ACAATA MSA	179 960	250 940
CHARGES TECHNIQUES	118 054 235	81 158 295
Transferts divers entre organismes de Sécurité Sociale	118 054 235	81 158 295
Reversement CNAV	118 054 235	81 158 295
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	190 683 498	211 556 533
Contributions de gestion technique	190 596 202	211 493 876
Assurance vieillesse volontaire	97 453 695	109 131 259
Cotisations MSA - AVV	45 065	50 854
Cotisations IREC	54 982 574	60 970 977
Cotisations MSA - CRC	30 341	26 391
Cotisations AGFF	14 189 552	16 029 700
Cotisations MSA - AGFF	7 063	6 286
Cotisations IRCANTEC	128 090	138 133
Cotisations CAPIMMEC	15 078 724	15 412 592
Contribution aux frais de gestion CARSAT	8 677 498	9 722 664
Contribution aux frais de gestion MSA	3 599	5 019
Pertes sur créances	87 296	62 657
Abandon de créances s/Contribution et majorations de retard	87 296	62 657
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	139 049	136 573
Frais de gestion	139 049	136 573
Frais administratifs CDC	138 569	136 350
Autres frais de gestion	480	223
DOTATIONS D'EXPLOITATION	128 427	0
Provisions pour risques et charges	128 427	0
Dotation provision litige cotis réglées	128 427	0
TOTAL DES CHARGES	742 889 274	778 975 587

COMPTE DE RESULTAT COMBINE DETAILLE - PRODUITS*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2015	2014
COTISATIONS, IMPOTS ET PRODUITS AFFECTES	35 023 573	36 734 543
Taxes et produits affectés	35 023 573	36 734 543
Contribution des Entreprises	-385 211	-241 201
Contributions des Entreprises - Majorations de retard	5 228	60 467
Taxes sur les tabacs	35 403 556	36 915 277
DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	693 266 029	821 280 756
Contributions de gestion	693 266 029	821 280 756
Contribution du FNAT	693 000 000	821 000 000
Contribution MSA	266 029	280 756
REPRISES S/DEPRECIATIONS TECHNIQUES	363 219	2 039 364
Reprise s/provisions pour charges	2 216	1 807 395
Reprise s/provision pour risque - litiges sur cotisations réglées	2 216	1 807 395
Reprise s/dépréciations des actifs circulants	361 003	231 969
Reprise dépréciations sur reste à recouvrer Contribution des entreprises	361 003	231 969
PRODUITS FINANCIERS	12 407	17 963
Autres intérêts et produits assimilés	14	0
Autres produits financiers	14	0
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement	12 393	17 963
Revenus des Fonds communs de placement	12 393	17 963
TOTAL DES PRODUITS	728 665 229	860 072 626

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Gestion de trésorerie</i>	3 868 036	3 943 679	3 948 842	3 970 194	3 988 157
<i>Gestion administrative</i>	-279 191 468	-228 718 834	-164 225 668	-54 696 811	26 382 265
REPORT A NOUVEAU	-275 323 433	-224 775 155	-160 276 826	-50 726 618	30 370 422
RESULTAT DE L'EXERCICE	50 548 278	64 498 328	109 197 447	81 097 040	-14 224 046
CAPITAUX PROPRES	-224 775 155	-160 276 826	-51 079 379	30 370 422	16 146 376

Le report à nouveau « Gestion de trésorerie » représente les résultats financiers cumulés depuis la création du fonds. Ces derniers restent acquis au fonds selon les termes de la convention (article 5).

Le report à nouveau « Gestion administrative » correspond au résultat combiné des opérations liées à l'amiante, cumulé depuis la création du fonds, hors résultats financiers.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES, FAITS CARACTERISTIQUES

I - Principes comptables

Le FCAATA se conforme aux dispositions du PCUOSS (Plan Comptable Unique des Organismes de sécurité Sociale).

Les opérations retracées dans les comptes du FCAATA correspondent à la combinaison des opérations réalisées, au titre de l'amiante, par les organismes suivants :

CNAMTS (*Note 1*), CCMSA (*Note 2*), ACOSS (*Note 3*), CDC (*Voir § CDC/Gestion du FCAATA*).

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du FCAATA des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds.

Cette rémunération est payable en deux acomptes semestriels fixés à partir des derniers frais connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est imputé sur l'exercice suivant.

- Taxes sur les tabacs

A compter du 1er janvier 2014, l'ACOSS recouvre la fraction des taxes sur les tabacs affectée au FCAATA et reverse les sommes encaissées sur le compte du fonds.

Une convention entre la Caisse des dépôts et consignations, gérante du FCAATA, et l'ACOSS fixant les modalités du reversement de ces montants a été signée en date du 3 mars 2014.

NOTES SUR LE BILAN

Le bilan retrace la situation patrimoniale du FCAATA dans les comptes de la CDC.

ACTIF

Contribution des entreprises - Dépréciations

La créance de 1 830 816 € correspond au reste à recouvrer sur la contribution des entreprises, elle est dépréciée à hauteur de 73% pour tenir compte du risque de non recouvrement.

Taxes sur les tabacs

Le montant des produits à recevoir au titre des taxes sur les tabacs s'élève à 8 977 529 € dont 4 335 908 € au titre des encaissements perçus par l'ACOSS en décembre 2015 et 4 641 621 € correspondant à l'estimation de produits restant à encaisser au titre de 2015.

Créances s/entités publiques et organismes de sécurité sociale

- La créance sur la CNAMTS d'un montant de 106 204 573 € correspond au solde cumulé des opérations de cet organisme dans les écritures du FCAATA depuis l'origine du fond (*Note 1A*)
- La créance sur la MSA (69 893 €) correspond au montant des cotisations de retraite complémentaire à reverser aux organismes de retraite pour les années 2014 et 2015 (*Note 2B*).
- Les acomptes versés au cours de l'exercice par la CDC aux organismes de retraite complémentaire ont été supérieurs aux charges ; de ce fait, des créances ont été constatées sur ces organismes. La régularisation de ces montants sera effectuée lors du paiement du 2^{ème} acompte 2016.
- L'ACOSS a encaissé en 2015 des sommes au titre de la contribution des entreprises pour un montant de 41 439 € qui devront être reversées au FCAATA (*Note 3*).

Valeurs mobilières de placement

PORTEFEUILLE VALORISE AU 31 DECEMBRE 2015

(en euros)

TITRES DE PLACEMENT		Quantité	VALEUR BILAN	VALEUR BOURSIERE	PLUS OU MOINS
Intitulés	Code Valeur		Stocks		VALUES LATENTES
UNION CASH FCP	FR0000979825	19	9 732 186	9 734 393	2 207
TOTAL			9 732 186	9 734 393	2 207

Les actifs financiers du FCAATA sont constitués uniquement de Fonds Communs de Placement (FCP) à la clôture de l'exercice.

Ils sont enregistrés au bilan sous la rubrique "Valeurs mobilières de placement". Les entrées sont comptabilisées au prix d'acquisition, les sorties en coût moyen pondéré.

Ils correspondent au placement des disponibilités résultant des décalages de trésorerie entre l'encaissement des recettes des droits sur les tabacs et les versements des cotisations aux organismes de retraite complémentaire (art. 5 de la convention).

PASSIF

Provisions pour risques et charges

Depuis 2011, une provision pour « risques au titre des litiges sur cotisations réglées (assiette principale et intérêts moratoires) » a été comptabilisée à partir des éléments transmis par l'ACOSS.

Le montant de cette provision au 31 décembre 2015 s'élève à 223 858 €.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le montant des frais administratifs à payer de 2 219 € correspond à la différence entre la facture prévisionnelle 2015 de la CDC et les versements effectués au cours de l'exercice.

La commission de conservation des actifs rémunère la tenue du compte portefeuille. Un montant de 129 € reste dû au titre du 4^{ème} trimestre 2015.

Dettes s/entités publiques et organismes de Sécurité sociale

CNAVTS : le montant de 118 054 235 € correspond au montant dû à la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante pour l'exercice 2015. Ce montant fera l'objet d'un reversement en 2016.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat retrace les opérations combinées, réalisées au titre de l'amiante, par la CNAMTS, la CCMSA, l'ACOSS et par la CDC.

Le résultat déficitaire s'explique principalement par une sous-évaluation de la charge de compensation de départ dérogatoire à la retraite (prévision de 97 M€, réalisation de 118 M€).

CHARGES

Prestations sociales

Le montant des dotations aux CARSAT de 433 704 105 € correspond aux allocations brutes versées pour le compte de la branche accidents du travail et maladies professionnelles par les CARSAT, en baisse de 11 % par rapport à 2014, en lien avec la baisse des bénéficiaires.

Le montant des charges de la MSA s'élève à 179 960 € pour l'exercice 2015 et correspond aux allocations versées au titre des prestations 2015 à leurs bénéficiaires pour 237 543 € diminuées d'une régularisation de charges sur exercices antérieurs pour 57 583 €.

Charges techniques

Le montant de 118 054 235 € correspond à la charge engagée par la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante pour l'exercice 2015 et qui doit être prise en charge par le FCAATA. Ce dispositif a été mis en place à compter du 1^{er} juillet 2011.

Diverses charges techniques

➤ Contributions de gestion technique :

Les contributions de gestion technique diminuent de 11%, en lien avec la baisse des allocations versées.

- Le montant des cotisations d'assurance vieillesse volontaire versées directement par la CNAMTS s'élève à 97 453 695 €, et pour la MSA à 45 065 €.

- Le montant total des cotisations de retraite complémentaire (IREC, AGFF, CAPIMMEC et IRCANTEC) au titre des prestations du régime général CNAMTS, versées directement par la CDC, s'élève à 84 378 940 € en 2015.

- La contribution aux frais de gestion des CARSAT s'élève à 8 677 498 € pour l'exercice 2015.

- Le montant des frais de gestion de la MSA enregistré en 2015 s'élève à 3 599 € correspondant au montant des frais 2015 pour 4 751 € (2 % des prestations versées) diminué d'une régularisation sur exercices antérieurs de 1 152 € (compte tenu de la régularisation des prestations).

➤ Pertes sur créances :

Le montant des abandons de créances comptabilisés par l'ACOSS au titre de la contribution des entreprises s'élève à 87 296 €.

Achats et charges externes

Le montant de la facture prévisionnelle des frais administratifs remboursable à la CDC au titre de l'exercice 2015 s'élève à 138 569 € auquel s'ajoute la somme de 480 € de frais de conservation des actifs.

PRODUITS

Cotisations, impôts et produits affectés

Ce poste est constitué par :

- le montant des produits au titre de la contribution des entreprises, correspondant aux régularisations effectuées par l'ACOSS auprès des entreprises. Pour 2015, le montant enregistré par l'ACOSS est de -385 211 € pour les contributions et 5 228 € pour les majorations de retard.
- les taxes sur les tabacs qui s'élèvent à 35 403 556 €, en diminution de 4 % par rapport à 2014. Ce montant tient compte des produits à recevoir au titre de l'exercice pour un montant de 8 694 067 €.

Divers produits techniques

Ce compte enregistre :

- la contribution du FNAT (Fonds National d'Accidents du Travail) pour 693 millions d'euros versée directement à la CNAMTS, en application de l'article 82 de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 (n° 2014-1554 du 22 décembre 2014). Elle constitue 95 % du total des produits du FCAATA, en forte diminution par rapport à 2014 pour tenir compte de la baisse des charges d'allocations.
- la contribution de la MSA de 266 029 € : 324 763 € pour l'année 2015 (en attente de parution de l'arrêté), diminuée d'une régularisation comptable pour un montant de 58 734 € suite à la parution de l'arrêté 2014.

Reprise sur dépréciations techniques

Une reprise de provision sur dépréciations a été enregistrée à hauteur de 363 219 € en 2015, suite aux éléments fournis par l'ACOSS.

Produits financiers

Les produits financiers, 12 407 € pour 2015, restent acquis au fonds.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat déficitaire de l'exercice 2015 (-14 224 046 €) sera affecté en Report à nouveau :

- Gestion de trésorerie : 12 407 €
- Gestion administrative : -14 236 453 €

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT CNAMTS / GESTION FTA

Exercice 2015

Gestion: Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante

CHARGES

	2015	2014	Evol.
Dotations aux CRAM-ACAATA	433 704 104,50	485 873 245,17	-10,7%
Contribution du FCAATA aux frais de gestion	8 677 498,21	9 722 663,86	-10,7%
Contribution du FCAATA aux cotisations d'Assurance Volontaire Vieillesse	97 453 695,21	109 131 258,97	-10,7%
Contribution aux cotisations de retraite complémentaire	58 952 570,21		
Contribution du FCAATA - Départ anticipé retraite (pénibilité)	73 047 429,79		
Total retraite :	132 000 000,00	115 000 000,00	14,8%
<u>TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE</u>	671 835 297,92	719 727 168,00	-6,7%

PRODUITS

	2015	2014	Evol.
Contribution recues du FNAT	693 000 000,00	821 000 000,00	-15,6%
Contribution d'équilibre à recevoir			
Contribution d'équilibre à compenser	-21 164 702,08	-101 272 832,00	
<u>TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE</u>	671 835 297,92	719 727 168,00	-6,7%

RESULTAT DE L'EXERCICE

0,00	0,00	-
-------------	-------------	----------

NOTE 1A – COMPTE DE LA CNAMTS DANS LES ECRITURES DU FCAATA

(en euros)

	2015	2014
Solde au 01/01	85 039 871	-16 232 961
Contributions reçues du FNAT	693 000 000	821 000 000
Charges de la CNAMTS	-539 835 298	-604 727 168
Versements à la CDC	-132 000 000	-115 000 000
SOLDE AU 31/12	106 204 573	85 039 871

NOTE 1B – FLUX DE TRESORERIE DE LA CNAMTS VERS LE FCAATA

(en euros)

	2015	2014
JANVIER - Trésorerie pour 1er acompte	17 000 000	17 000 000
AVRIL - Trésorerie pour 2e acompte + Reversement à la CNAVTS	86 000 000	66 000 000
JUILLET - Trésorerie pour 3e acompte	15 000 000	17 000 000
OCTOBRE - Trésorerie pour 4e acompte	14 000 000	15 000 000
TOTAL	132 000 000	115 000 000

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTE 2A - COMPTE DE LA CCMSA DANS LES ECRITURES DU FCAATA

(en euros)

	2015	2014
<u>Contribution CCMSA</u>		
Arrêté en attente	324 763	280 756
Arrêté du 11/12/2015 pour 2014 : 222 022 €		
<i>Régularisation de l'arrêté 2014</i>	-58 734	
TOTAL PRODUITS	266 029	280 756
Prestations CCMSA	237 543	250 940
<i>Régularisation 2014</i>	-57 583	
Frais de gestion CCMSA	4 751	5 019
<i>Régularisation 2014</i>	-1 152	
Cotisations AVV	45 065	50 854
Cotisations AGFF	7 063	6 286
Cotisations CRC/IREC	30 341	26 391
TOTAL CHARGES	266 029	339 491
Résultat CCMSA	0	-58 735

NOTE 2B – CREANCES ET DETTES DE LA CCMSA

(en euros)

	2015	2014
SOLDE AU 01/01	32 488	91 107
Cotisations AGFF	7 063	6 286
Cotisations CRC/IREC	30 341	26 391
Versement de la CCMSA	0	-32 561
Résultat de l'exercice	0	-58 735
SOLDE AU 31/12 *	69 893	32 488

* Un versement de 32 488 € au titre de la créance du FCAATA sur la CCMSA pour 2014 a été reçu le 20/01/2016.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTE 3 - ACOSS / CONTRIBUTION DES ENTREPRISES

(en euros)

ACOSS - Produits et charges ⁽¹⁾	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
PRODUITS	-379 983	-180 734	798 760	-1 123 922	-781 123	-4 832 103	-2 734 767	34 401 661
Constat Contribution ACOSS N	-385 211	-241 201	776 188	-1 121 646	-794 065	-4 783 409	10 428 102	34 094 726
Constat Majorations de retard N	5 228	60 467	22 572	-2 276	12 942	-48 694	830 511	32 555
Produits à recevoir	-	-	-	-	-	-	0	13 993 380
Produits à recevoir N - 1	-	-	-	-	-	-	-13 993 380	-13 719 000
REPRISES DEPRECIATIONS	363 219	2 039 364	1 706 448	290 940	151 368	394 123	0	929 639
s/Reste à recouvrer sur contribution	361 003	231 969	145 519	290 940	151 368	394 123	0	929 639
s/dépréciations s/litiges cotis réglées	2 216	1 807 395	1 560 929	-	-	-	-	-
S/TOTAL PRODUITS	-16 764	1 858 630	2 505 208	-832 982	-629 755	-4 437 980	-2 734 767	35 331 300
CHARGES	87 296	62 657	34 018	189 363	-1 243	-10 469	173 697	163 891
Abandon de créances s/contribution	56 942	0	18 422	173 987	0	4 789	0	0
Abandon de créances s/majo. de retard	30 355	62 657	15 596	15 376	-1 243	-15 258	173 697	163 891
FRAIS DE GESTION	0	0	0	0	0	0	1 459 242	0
Frais de recouvrement s/contribution	-	-	0	0	0	0	1 459 242	0
DOTATIONS DEPRECIATIONS	128 427	0	0	1 344 220	2 121 751	0	1 162 214	0
Dotation dépréciations s/restes à recouvrer	-	-	0	0	0	0	1 162 214	0
Dotation dépréciations s/litiges cotis réglées	128 427	-	0	1 344 220	2 121 751	-	-	-
S/TOTAL CHARGES	215 724	62 657	34 018	1 533 583	2 120 508	-10 469	2 795 153	163 891
SOLDE	-232 488	1 795 973	2 471 190	-2 366 565	-2 750 263	-4 427 511	-5 529 920	35 167 409

ACOSS - Restes à recouvrer et provisions	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Reste à recouvrer s/Contribution	1 441 632	1 913 753	2 250 651	2 412 204	2 647 209	2 837 070	3 363 265	2 651 702
Reste à recouvrer s/Majo. et pénalités	389 183	425 781	446 139	449 799	475 411	462 706	496 354	-182 290
	1 830 816	2 339 534	2 696 790	2 862 003	3 122 620	3 299 776	3 859 619	2 469 412
Provisions pour dépréciations*	1 338 448	1 699 451	2 284 181	2 429 700	2 720 640	2 872 008	3 266 132	2 103 917
Prov. pour risque de litiges s/cotis réglées	223 858	97 647	1 905 042	3 465 971	2 121 751	-	-	-

* en 2014, le montant des provisions pour dépréciations tient compte du report à nouveau 2013 modifié pour -352 761,37€

ACOSS - Encaissements	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Contribution FCAATA	29 968	95 697	919 319	-1 060 628	-604 204	-4 262 033	9 716 539	35 028 708
Majorations et pénalités	11 472	18 167	10 636	7 960	1 480	242	-21 830	50 954
	41 439	113 864	929 955	-1 052 668	-602 724	-4 261 791	9 694 709	35 079 662
Versements de l'ACOSS à la CDC	1 043 819				19 304	0	9 967 210	35 079 662
Versements de la CDC à l'ACOSS				-1 052 668	-622 028	-4 261 791	-272 501	
Ecart de l'année	-1 002 380	113 864	929 955 à recevoir de l'ACOSS	0	0	0	0	0
Ecart cumulés	41 439 à recevoir de l'ACOSS	1 043 819 à recevoir de l'ACOSS						

⁽¹⁾ Le montant des frais de recouvrement de la contribution des entreprises a été calculé sur la base d'un taux de 1 % du montant total des encaissements depuis 2005.

Pour rappel la contribution des entreprises (instituée par l'article 47 de la loi n° 2004-1370) a été supprimée à compter du 1er janvier 2009 par l'article 101 de la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009. Toutefois, des écritures de régularisation continuent d'être enregistrées par l'ACOSS.

- Précisions fournies par l'ACOSS

- Produits et encaissements

Les montants notifiés correspondent à une agrégation de montants positifs et négatifs. Les mouvements négatifs qui sont notifiés correspondent à des annulations de cotisations suite à des jugements du TASS ou à des remboursements effectués suite à analyse des dossiers des cotisants par les CARSAT. Ces réductions de produits de cotisations génèrent également des annulations de majorations de retard et/ou de pénalités.

Les mouvements positifs font suite à des encaissements intervenus dans le cadre du délai de paiement accordé par la Commission des Chefs Services Financier (CCSF). Cette commission accorde des délais de paiement aux entreprises affectées par la crise économique (dettes fiscales et sociales), elle peut aussi accorder des remises (ou des annulations) de majorations de retard, ce qui explique la présence de montant de charges au titre des majorations.

- Comptes de charges (admissions en non valeurs)

Conformément à l'article L243-3 du code de la Sécurité Sociale, l'admission en non-valeur des cotisations non prescrites de Sécurité Sociale, impôts et taxes affectés, en principal et accessoire, est prononcée par le conseil d'administration de l'organisme chargé du recouvrement.

Il s'agit d'une procédure ayant pour objet d'apurer les restes à recouvrer des organismes sans éteindre juridiquement la dette du débiteur, à l'encontre duquel le recouvrement pourra être repris en cas de retour à meilleure fortune. L'admission en non valeur peut être prononcée que dans des cas énumérés limitativement par un arrêté ministériel, la traduction comptable étant d'enregistrer une charge technique.

Les comptes de remises sur majorations de retard et les annulations de majorations de retard constituent des pertes sur créances irrécouvrables. Ces comptes sont mouvementés suite à des décisions de justice ou du CCSF (*cf. supra*).

Les mouvements relatifs à la contribution entreprise seront notifiés tant que son reste à recouvrer ne sera pas soldé et en l'état actuel des textes. Les régularisations comptabilisées dans les notifications font suite aux contestations qui sont encore relativement nombreuses et qui peuvent aboutir à des remboursements ou à des annulations.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT CDC –1èrePARTIE

(en euros)

Rubriques	2015	2014
Cotisations, impôts et produits affectés	35 403 556	36 915 277
Produits techniques		
Divers produits techniques	167 168 667	136 930 994
Reprises sur dépréciations techniques		
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	202 572 223	173 846 271
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	202 572 223	173 846 271
Prestations sociales		
Charges techniques	118 054 235	81 158 295
Diverses charges techniques	84 378 940	92 551 402
Dotations aux provisions techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	202 433 174	173 709 698
Achats et charges externes	139 049	136 573
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	139 049	136 573
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	202 572 223	173 846 271
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	139 049	136 573
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-139 049	-136 573
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	0	0
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	14	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 393	17 963
PRODUITS FINANCIERS (V)	12 407	17 963
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)	0	0
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	12 407	17 963
E - RESULTAT COURANT (C+D)	12 407	17 963

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT CDC – 2^{ème} PARTIE

(en euros)

Rubriques	2015	2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	202 584 631	173 864 234
TOTAL DES CHARGES	202 572 223	173 846 271
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT) (E+F)	12 407	17 963

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT CDC DETAILLE

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2015	2014
CHARGES TECHNIQUES	118 054 235	81 158 295
Transferts divers entre organismes de Sécurité Sociale Reversement CNAV	118 054 235 118 054 235	81 158 295 81 158 295
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	84 378 940	92 551 402
Diverses charges techniques	84 378 940	92 551 402
Cotisations IREC	54 982 574	60 970 977
Cotisations AGFF	14 189 552	16 029 700
Cotisations IRCANTEC	128 090	138 133
Cotisations CAPIMMEC	15 078 724	15 412 592
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	139 049	136 573
Frais de gestion	139 049	136 573
Frais administratifs CDC	138 569	136 350
Autres frais de gestion	480	223
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	202 572 223	173 846 271

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2015	2014
COTISATIONS IMPOTS ET PRODUITS AFFECTES	35 403 556	36 915 277
Impôts et taxes affectées	35 403 556	36 915 277
Taxes sur les tabacs encaissées	35 120 094	32 446 509
Taxes sur les tabacs - Contrepass Produits à recevoir N - 1	-8 694 067	-4 225 299
Taxes sur les tabacs - Produits à recevoir	8 977 529	8 694 067
DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	167 168 667	136 930 994
Divers produits techniques	167 168 667	136 930 994
Versements reçus de la CNAMTS	132 000 000	115 000 000
Produits à recevoir du FCAATA	35 168 667	21 930 994
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VMP	12 407	17 963
Revenus des valeurs mobilières	12 407	17 963
Plus-values sur cessions de Fonds communs de placement	12 393	17 963
Autres intérêts et produits assimilés	14	0
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	202 584 631	173 864 234

ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT CDC

Ce compte de résultat retrace uniquement les opérations effectuées par la CDC au titre de l'amiante. Le montant du résultat correspond exclusivement au résultat financier qui reste acquis au fonds, selon les termes de l'article 5 de la Convention du 7 juillet 1999.

CHARGES

Charges techniques

Le montant de 118 054 235 € correspond à la dépense engagée par la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante pour l'exercice 2015 (dispositif mis en place à compter du 1^{er} juillet 2011) et qui doit être prise en charge par le FCAATA.

Le montant de la facture 2014 de 81,2 M€ a été reversé sur le compte de la CNAVTS en date du 20 avril 2015.

Diverses charges techniques

La Caisse des dépôts et consignations assure uniquement le paiement des cotisations aux organismes de retraite complémentaire : IREC, CAPIMMEC, AGFF et IRCANTEC.

Ces paiements sont effectués sous forme de 4 acomptes (15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre) calculés sur les cotisations de l'exercice précédent. La régularisation du solde est effectuée le 15 avril N+1 en même temps que celle du premier acompte, sur la base des cotisations réelles.

Le montant global des cotisations de retraites complémentaire au titre de l'exercice 2015 enregistre une diminution de l'ordre de 8,8 % par rapport à 2014 (84 378 940 € en 2015 contre 92 551 402 € en 2014), en lien avec la baisse des allocations versées.

Achats et charges externes

Le montant de la facture prévisionnelle des frais administratifs remboursables à la CDC au titre de l'exercice 2015 s'élève à 138 569 €.

La commission de gestion (480 €) représente la commission dépositaire qui rémunère la tenue du compte portefeuille.

PRODUITS

Cotisations, impôts et produits affectés

Les taxes sur les tabacs comptabilisées en 2015 par le FCAATA s'élèvent à 35 403 556 € soit une diminution de 4,1 % par rapport à 2014. Ce montant tient compte des produits à recevoir de 8 977 529 €, et de la contrepassation au titre de 2014 de 8 694 067 €.

Ces taxes ne permettent plus de couvrir le paiement des cotisations aux organismes de retraites complémentaire et les frais de gestion.

Divers produits techniques

Le montant versé par la CNAMTS à la CDC pour couvrir les besoins de trésorerie du FCAATA au cours de l'exercice s'élève à 132 000 000 €.

De ce fait, le montant pour atteindre l'équilibre du compte CDC (hors résultat financier) correspond à un produit à recevoir d'un montant de 35 168 667 €.

Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement

Les plus-values enregistrées au cours de l'exercice s'élèvent à 12 393 € (contre 17 963 € en 2014). Cette diminution est due à la faible rémunération du portefeuille des OPCVM de trésorerie.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2015 s'établit à 12 407 € et correspond aux plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement de 12 393 € et à des produits financiers de 14 €.

Affectation du résultat CDC

Au regard de la convention de gestion signée entre l'Etat, la CNAMTS et la CDC, le résultat financier, qui représente le résultat de l'exercice, est acquis par le fonds et sera affecté au « Report à nouveau - Gestion trésorerie ».

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

DROITS SUR LES TABACS REVERSES AU FCAATA

(en euros)

MOIS	MONTANTS
JANVIER	4 421 144,70
FEVRIER	2 323 884,32
MARS	1 950 824,33
TOTAL 1ER TRIMESTRE	8 695 853,35
AVRIL	2 742 075,28
MAI	2 737 956,77
JUIN	2 576 708,70
TOTAL 2ème TRIMESTRE	8 056 740,75
JUILLET	3 100 772,68
AOUT	3 035 388,71
SEPTEMBRE	2 830 986,87
TOTAL 3ème TRIMESTRE	8 967 148,26
OCTOBRE	3 601 941,77
NOVEMBRE	2 846 024,01
DECEMBRE	2 952 386,05
TOTAL 4ème TRIMESTRE	9 400 351,83
TOTAL ENCAISSE EN 2015	35 120 094,19
Annulation Produits à recevoir - 2014	-8 694 066,79
PRODUITS A RECEVOIR - 2015	8 977 528,94
TOTAL TAXES	35 403 556,34



Liste des membres du conseil de surveillance du FCAATA

Renouvellement des membres en décembre 2011

Personnalités qualifiées :

Mme Rolande Ruellan, Présidente

M. Patrick Hamon

M. François Martin

Représentants de l'Etat

Un représentant du ministre chargé de la sécurité sociale

Un représentant du ministre chargé du budget

Un représentant du ministre chargé du travail

Un représentant du ministre chargé de l'agriculture

Représentants des organisations siégeant à la commission des AT/MP

M. Franck Gambelli, titulaire, Mme Nathalie Buet, suppléante, représentant le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

M. Pierre Thillaud, titulaire, Mme Anne Heger, suppléante, représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;

M. Daniel Boguet, titulaire, Mme Agnès Hautin, suppléante, représentant l'Union professionnelle et artisanale (UPA) ;

M. Bernard Leclerc, titulaire, M. Didier Payen, suppléant, représentant la Confédération générale du travail (CGT) ;

M. Yannick Cimetière, titulaire, M. Jean Paoli, suppléant, représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) ;

M. Nicolas Lestrat, titulaire, M. André Leray, suppléant, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

M. David Boisson, titulaire, M. Jean-François Angeniard suppléant, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

M. Christian Expert, titulaire, M. Louis Persico, suppléant, représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC).

Représentants de la CNAMTS

M. Laurent Bailly,risques professionnels, titulaire

Mme. Lavaud Anna, risques professionnels, titulaire

Mme Peggy Barny,

Représentants de la Mutualité Sociale Agricole

Mme Ouedraogo Isabelle, titulaire

Mme Grallet Anne-Marie, titulaire

M. Moinard Philippe, suppléant

M. Caldayroux Robert, suppléant

M. Deffontaines Gaetan

ACAATA	:	Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante
ACOSS	:	Agence comptable des organismes de Sécurité Sociale.
AGFF	:	Association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC et de l'ARRCO Assure le financement de la retraite à 60 ans Remplace l'ASF depuis le 01/04/2001
AGIRC	:	Association générale des institutions de retraite des cadres
ARRCO	:	Association des régimes de retraite complémentaire (des salariés non cadres)
AT/MP	:	Accident du travail / Maladie professionnelle.
CAPIMMEC	:	Caisse de prévoyance des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et connexes
CARSAT	:	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail.
CCMSA	:	Caisse centrale de mutualité sociale agricole
CDC	:	Caisse des dépôts et consignations.
CNAMTS	:	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.
CNAVTS	:	Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.
CRAM	:	Caisse régionale d'assurance maladie.
FCAATA	:	Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.
FNAT	:	Fonds national des accidents du travail
IRCANTEC	:	Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités.
IREC	:	Institution de retraite complémentaire par répartition (Institution ARRCO)



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23